

Avant et après le CV

[V]otre CV constitue la pierre angulaire de votre candidature, c'est pourquoi sa rédaction doit faire l'objet d'une réflexion approfondie. Préalable indispensable à la réalisation de ce précieux document qui va constituer votre passeport vers l'emploi : la définition de votre projet professionnel. Objectif de cette phase préparatoire indispensable : mettre en lumière le lien qui réunit vos différentes expériences (études, stages, jobs d'été, loisirs...) et vous aider à définir le type de secteur dans lequel vous avez envie de travailler, le métier vers lequel vous souhaitez vous diriger et, éventuellement, le type d'évolution que vous souhaitez donner à votre carrière.

Cette réflexion menée, vous pourrez rédiger votre CV (voir la deuxième partie de ce guide). Muni de ce document, vous allez pouvoir entamer la recherche de votre premier emploi, d'un job pour l'été ou d'un stage. Pour cela, vous pourrez obtenir l'aide de différents organismes (ANPE, AFIJ, SCUIO...) ou encore surfer sur le Net.

Sommaire

page 12	page 17	page 29	page 41
Définir son projet professionnel	Entrer en contact avec les recruteurs	Des organismes pour vous aider	Rechercher un emploi sur Internet

Définir son projet professionnel

Passer de l'environnement étudiant au monde de l'entreprise n'est pas forcément chose facile. Entre le job de ses rêves et la réalité du poste grâce auquel on va débiter sa vie professionnelle, il y a parfois un décalage ! Pour éviter cette désillusion, mieux vaut faire le point sur ses compétences et tenter de les accorder à des emplois existants. Pour cela, un bilan peut s'avérer utile : il permettra de construire ou de conforter son projet professionnel et de réaliser un CV qui « tient la route ». Ici, nous ne vous donnerons que les grandes lignes pour bâtir votre projet.

Pour plus de détails, vous pouvez vous reporter au guide de l'Étudiant, *Bâtir son projet professionnel*. Vous pouvez également bénéficier des conseils et des services de différents organismes : par exemple, dans le cadre de ses ateliers de recherche d'emploi, l'ANPE (Agence nationale pour l'emploi) propose des sessions consacrées à la définition du projet professionnel. Mais il est aussi possible de trouver un soutien à l'AFIJ (Association pour faciliter l'insertion des jeunes diplômés) ou encore à l'APEC (Association pour l'emploi des cadres).

FAIRE LE POINT SUR SES ACQUIS

Le temps de la réflexion, c'est la première étape dans la définition de son projet professionnel. Il s'agit de détailler les différents savoirs théoriques acquis lors de sa formation, mais

Conseil

Même les débutants ont des compétences...



Lorsqu'on débute sa vie professionnelle, il n'est pas forcément indispensable d'entreprendre un bilan de compétences. Cependant, mener une réflexion approfondie, même personnelle, sur ses savoir-faire et ses compétences peut se révéler très utile. Une responsable de recrutement, qui a auparavant enseigné la communication dans un IUT, nous livre une petite recette.

Je sais/je sais faire. « Lorsque j'enseignais, j'ai eu l'occasion d'accompagner des élèves dans une recherche de stage. Et je me suis rendu compte que les étudiants, en particulier ceux qui suivent une formation généraliste, ont souvent du mal à définir leurs compétences, voire à concevoir qu'ils en ont! C'est pourquoi je leur conseillais, avant de rédiger leur CV, de faire un tableau avec deux colonnes : la première dans laquelle ils doivent lister leurs connaissances (« ce que j'ai appris ») et la seconde dans laquelle ils font correspondre leurs compétences concrètes (« ce que je sais faire »). C'est un exercice de réflexion simple qui permet de prendre du recul et de mettre en valeur des compétences qu'on n'avait pas formalisées jusqu'alors. En plus, cette réflexion sera utile aussi lors du premier rendez-vous avec un recruteur. »

aussi les savoir-faire et les compétences qui résultent de stages, de jobs d'été, et pourquoi pas, d'autres expériences (implication dans un club sportif, dans une association...).

Se connaître. Dans tous les cas, il faut tenter de dégager les points forts (excellentes connaissances informatiques, bonnes qualités relationnelles, sens de l'analyse...) et les points faibles (niveau en anglais très moyen, résistance au stress limitée, difficultés à travailler en équipe...).

■ Prendre en compte ses aspirations personnelles

Au-delà des compétences et des connaissances, il faut savoir tenir compte de ses valeurs, des contraintes de sa vie personnelle et de certains de ses choix. Il s'agit de déterminer quelles sont ses **priorités** : prestige d'une fonction, envie de voyager, envie de gagner de l'argent, avoir la sécurité de l'emploi, avoir du temps à consacrer à sa vie personnelle et familiale... Et il n'y a pas de raison, au début de sa vie professionnelle, de mettre de côté ses aspirations personnelles et ses envies. Au contraire : une telle attitude permettra d'éviter d'accumuler les frustrations au fil des années.

priorités

L'épanouissement dans le travail est à ce prix.

CONSTRUIRE SON PROJET PROFESSIONNEL

Une fois mises à plat vos priorités et vos aspirations, vous serez apte à définir (de manière plus ou moins précise) votre projet professionnel. Il s'agit de cerner le type d'emploi vers lequel vous devez vous diriger, autant parce qu'il vous conviendra, que parce que vos compétences et votre personnalité vous permettront de vous épanouir et de réussir. Il faut donc répondre à des **interrogations concrètes**, en prise directe avec le monde du travail. Par exemple, il faut définir si l'on souhaite travailler en équipe ou si l'on préfère travailler seul. Il faut aussi déterminer si l'on préfère travailler au sein d'un grand groupe, par essence très organisé, ou plutôt dans une petite entreprise, ce qui laissera libre court à votre débrouillardise. Il faut encore s'interroger sur le cadre dans lequel on

interrogations concrètes

C'est ce qui permet ensuite de bien cibler sa recherche d'emploi.



Il existe de nombreux organismes de bilan de compétences, mais la plupart d'entre eux sont avant tout réservés aux professionnels en activité qui souhaitent, à un moment de leur vie, faire le point sur leur carrière, ou aux chercheurs d'emploi ayant déjà derrière eux plusieurs années d'expérience. Cependant, les jeunes chercheurs d'emploi qui le souhaitent peuvent éventuellement obtenir une prise en charge financière, par l'ANPE, d'un bilan de compétences dans un CIBC (centre interinstitutionnel de bilan de compétences). Ces bilans, qui comprennent une quinzaine d'heures d'entretiens, se déroulent en deux phases : la première permet d'acquérir l'autonomie nécessaire à une autoévaluation. La seconde consiste à analyser son profil professionnel en tenant compte de ses compétences, mais aussi de son fonctionnement professionnel et de ses valeurs. Le bilan se conclut par la définition d'un plan d'action destiné à trouver un emploi.

- Retrouvez la liste des CIBC par région sur le site Internet www.cicb.net

souhaite évoluer : est-on plutôt autonome, a-t-on besoin d'un cadre hiérarchique, est-on prêt à exercer des responsabilités de manager ? Accepte-t-on facilement les contraintes (horaires, objectifs à respecter, méthodes de travail imposées...) ? Mais ce ne sont là que quelques exemples...

■ À chacun son projet

À l'issue de cette réflexion sur vous-même, deux cas de figure peuvent se présenter : certains se retrouvent en effet avec un

projet professionnel particulièrement bien défini, qui s'appuie sur des caractéristiques essentielles pour leur épanouissement professionnel, par exemple, la nécessité d'un travail autonome, ou au contraire en équipe, l'intérêt pour les relations avec des clients... D'autres voient leur réflexion déboucher sur une fonction précise (commercial, gestionnaire...). D'autres encore aboutissent à deux types de projet professionnel. En fait, il n'y a pas de règle : mais dans tous les cas, vous serez mieux armé pour rédiger votre CV et commencer votre recherche d'emploi.